



PROGRAMME DE FORMATION

Amiante Sous-section 4

Formation Préalable

Cumul de fonctions

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Comprendre la réglementation liée aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante (MCA).

Etre capable de rédiger les modes opératoires d'intervention sur des MCA et les mettre en œuvre. Gérer le risque amiante dans l'entreprise et l'intégrer dans le plan de prévention, le PPSPS et le document unique

PUBLIC

L'employeur et tout travailleur cumulant les responsabilités de l'encadrement technique et/ou de chantier et/ou d'opérateur de chantier dans le cadre d'interventions sur matériau amianté.

PREREQUIS

Certificat médical d'aptitude au poste de travail pour les travailleurs salariés

Certificat médical délivré par le médecin traitant pour les TNS

Avoir plus de 18 ans et maîtriser la langue française

DUREE

La formation se déroule en 5 jours / 35h00 continus ou discontinus sur 2 semaines (2 jours + 3 jours)

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Formation animée par des formateurs en prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4 certifiés par l'INRS/OPPBTB

En salle et sur plateforme pédagogique

Quiz

Exposés théoriques

Etudes de cas concrets

LIEUX

En INTRA-entreprise (dans vos locaux) ou en INTER-entreprises (dans nos locaux)

Capacité d'accueil : 10 personnes

CONTENU

Le risque amiante

→ Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé

Le contexte réglementaire

→ Qualification des travaux en SS3 et SS4
→ Les exigences réglementaires concernant les interventions sur les matériaux contenant de l'amiante

Les différents acteurs

→ Les obligations du donneur d'ordre et de l'entreprise intervenante
→ Les documents associés aux interventions

La prévention du risque amiante

→ Analyse des diagnostics et repérages et documents à disposition
→ Evaluer les risques et choisir les méthodes de travail (notice de poste)
→ Rédiger les modes opératoires. MAJ du DUER, du plan de prévention, du PPSPS

La mise en œuvre des mesures de prévention

→ Méthodes de réduction d'émission de fibres
→ Procédure de décontamination du personnel et des équipements

Travaux pratiques sur plateforme pédagogique

→ Les protections collectives et individuelles
→ Formation et information des travailleurs

SUIVI ET EVALUATION

Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation et d'en apprécier les résultats :

Questions orales ou écrites (QCM...)

Fiches d'évaluation

Mises en situation

Autre : Attestation de compétence

TARIFS

Nous consulter



CT CONSEILS

966, route de Marboz • 01440 VIRIAT • Tél. : 06 22 42 52 40
contact@ct-conseils.fr • www.ct-conseils.fr

SARL au capital de 38 000 € • RCS Bourg en Bresse 790 612 139
SIRET : 790 612 139 000 10 • APE : 7490B